

J'ai parlé de l'école *Knowplace* mais s'il y a des doutes à ce sujet, le *Province* de Vancouver, dans son numéro du 14 février, publie un article de M. Wilf Bennett sur l'école *Barker*. En voici un extrait:

M. Baker admet que son école aurait fermé ses portes cette année, n'eût été une aide de la Compagnie des jeunes Canadiens. Ses enseignants, qui en sont membres, touchent chacun \$2,600 par année, ce qui n'est pas princier selon les normes actuelles de traitements versés aux enseignants, mais suffisant pour vivre. Toutefois, la Compagnie des jeunes Canadiens ne soutient l'école que pour une année.

En outre, voici un extrait d'un article du journal des étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique, *The Ubyssy*:

M. Baker admet que son école aurait fermé ses portes cette année si la Compagnie des jeunes Canadiens n'était pas convenue de payer le traitement de son personnel. «Nous exigeons des parents ce qu'ils ont les moyens de payer, mais cela n'approche même pas le montant de nos frais. N'eût été la Compagnie des jeunes Canadiens, notre école n'aurait pu ouvrir ses portes cette année.»

Il ne saurait donc exister aucun doute sur la participation de la Compagnie des jeunes Canadiens à une activité tout à fait étrangère à la portée de la loi en vertu de laquelle cet organisme a été institué. Les articles 14 et 15 de la loi, consacrés aux objets et aux pouvoirs de la Compagnie, lui ordonnent expressément de collaborer avec les autres organisations engagées dans ce domaine. Cela comprend le secteur de l'éducation. N'importe quel spectateur de l'émission de télévision a pu voir qu'on y consacre une bonne partie du temps à critiquer directement les organisations scolaires existantes.

● (10.20 p.m.)

Je pourrais vous signaler, monsieur l'Orateur, un autre article du *Ubyssy*, dû à la plume d'un certain Terry Campbell de la Presse universitaire canadienne. Voici ce qu'il dit des écoles:

En second lieu, il est évident que les jeunes qui sortiront des écoles libres seront fort différents des diplômés de nos écoles ordinaires.

Ils ne seront pas des partisans béats du *statu quo*, ni des citoyens apathiques. Ils seront le fruit d'une attaque systématique contre le régime d'enseignement existant, et ils propageront cette attaque dans d'autres couches de la société.

Le mouvement, encore jeune, se répand et on ne sait pas où il va aboutir.

Voilà l'opinion d'un observateur des activités que le gouvernement fédéral subventionne par l'intermédiaire de sa Compagnie des jeunes Canadiens. On pourrait soutenir que le Parlement, en adoptant le projet de loi, n'avait nullement l'intention de lancer une attaque contre le régime des écoles publiques de la Colombie-Britannique ou de n'importe quelle autre province. Je me demande vraiment si le gouvernement fédéral étudie de près les éléments constitutionnels qui se rattachent à cette intrusion évidente de l'administration fédérale dans le domaine provincial de l'enseignement.

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question a été soulevée par mon ami le député d'Okanagan-Revelstoke cet après-midi, et ses instances seront signalées à M. Alan Clarke, directeur de la Compagnie des jeunes Canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La motion d'ajournement est maintenant censée avoir été adoptée. La séance est levée jusqu'à demain après-midi, à 2 h. 30.

(La motion est adoptée et à 10 h 25, la séance est levée.)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

MINISTÈRE DES FINANCES

4c, 46c.

ASSURANCES

1c.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

1c, 25c, 38c, L120c.